

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties  
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition\*

Inclure les populations brésiliennes de langoustes des espèces *Panulirus argus* et *P. laevicauda* dans l'Annexe II du CITES, suivant l'Article II, paragraphe 2. a), de la Convention et suivant la Résolution Conf. 9.24 (Rév. CoP13) Annexe 2 a, critère B.

B. Auteur de la proposition

République Fédérative du Brésil.

C. Justificatif

Cela fait plus de 50 ans que les langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda* sont capturées au Brésil. Actuellement, la gestion de l'exploitation de cette ressource est assurée par un Comité de Gestion de l'Exploitation Durable des Langoustes - CGSL, composé de représentants du gouvernement et de la société civile, comprenant des pêcheurs et des entreprises de pêche. Ce comité prête son aide pour l'adoption de diverses mesures telles que la définition de la taille minimum, l'établissement de période d'interdiction de la capture, l'établissement de la taille de la flotte et des accessoires de capture. Vu que le principal marché de ce produit est à l'étranger, le CGSL a approuvé la recommandation au Gouvernement brésilien de demander à l'Autorité Administrative CITES pour qu'elle soumette à la COP14 cette proposition afin d'inclure dans l'Annexe II du CITES les populations brésiliennes des langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*, de manière à garantir leur exploitation rationnelle.

1. Taxonomie

- 1.1a Classe: Crustacea
- 1.2a Ordre: Decapoda
- 1.3a Famille: Palinuridae Latreille, 1803
- 1.4a Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Panulirus argus* (Latreille, 1804)
- 1.5a Synonymes scientifiques: ---

---

\* Traduction fournie par le Brésil.

- 1.6a Noms communs: français: Langouste blanche, Langouste de Cuba  
anglais: Caribbean spiny lobster  
espagnol: Langosta del Caribe  
allemand: Amerikanische Languste  
holandais: Caraïbische langoest  
italien: Aragosta dei Caraibi  
portugais: lagosta vermelha
- 1.7a Numéros de code: ---
- 1.1b Classe: Crustacea
- 1.2b Ordre: Decapoda
- 1.3b Famille: Palinuridae Latreille, 1803
- 1.4b Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Panulirus laevicauda* (Latreille, 1817)
- 1.5b Synonymes scientifiques: ---
- 1.6b Noms communs: français:  
anglais: smoothtail spiny lobster  
espagnol:  
portugais: lagosta verde
- 1.7b Numéros de code: ---

## 2. Vue d'ensemble

Cela fait plus de 40 ans que le Gouvernement brésilien a établi des mesures pour l'exploitation durable des langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*. Malgré tous les efforts réalisés, la pêche de ces crustacés a vu ses quantités diminuer, résultant en une réduction de productivité d'environ 64%.

Vu que cette pêche est dirigée au marché étranger, des représentants des communautés de producteurs et d'entreprises de pêche en concertation avec des représentants du gouvernement et de la société civile, sont arrivés à la conclusion qu'il est impératif qu'il y ait une coopération internationale afin de garantir que les mesures prises pour une exploitation durable et, spécialement, celles liées à la taille minimum de capture des deux espèces, soient respectées, tel que prévu dans le Plan de Gestion pour l'Exploitation Durable des Langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*, au Brésil.

## 3. Caractéristiques de l'espèce

### 3.1 Répartition géographique

Les langoustes épineuses habitent les eaux tropicales, sous-tropicales et tempérées. Les langoustes du type *Panulirus* auquel appartiennent les espèces *Panulirus argus* et *Panulirus laevicauda*, sont rencontrées dans des régions plus proches des tropiques, donc aux eaux plus chaudes, en petites ou moyennes profondeurs, à l'opposé des eaux froides où sont capturées les espèces des deux autres types.

La distribution spatiale des espèces *P. argus* et *P. laevicauda* s'étend le long de la côte Atlantique Orientale: des Bermudes et de la côte ouest des États-Unis d'Amérique jusqu'à l'État de Rio de Janeiro (Brésil), y compris toute la région du Golf du Mexique et de la Mer des Caraïbes. La première possède une distribution abondante avec une tendance à augmenter dans le sens perpendiculaire à la côte et atteint son maximum dans l'échelle de profondeur de 41-50 mètres, tandis que l'abondance de la seconde atteint son maximum dans l'échelle de 31-40 mètres (FONTELES-FILHO, 1997).

L'aire totale de capture des populations de langoustes au Brésil s'étend entre les États d'Amapá et de l'Espirito Santo.



**Figure 1.** Distribution des *Panulirus argus* et *P. laevicauda*. (FAO/FIGIS-2006)

### 3.2 Habitat

L'habitat naturel des langoustes est constitué de substrat d'algues calcaires bentonitiques, les algues rouges de la famille Rhodophyceae, principalement du genre *Lithothamnium*. Des algues vertes de la famille Chlorophyceae, principalement des genres *Halimeda*, *Udotea* et *Penicillus*, font aussi partie du sédiment (FONTELES-FILHO, 1997).

Les algues calcaires constituent la base sédimentaire dominante entre les états du Pará et de Rio de Janeiro, sur une extension unique au monde, d'environ 4.000 km, de forme continue, entre le fleuve Pará et Cabo Frio. Elles occupent une grande partie de la plate-forme entre une limite inférieure, variable en fonction des conditions environnementales, et le début du massif continental.

La plate-forme continentale nord-est, entre les états du Piauí et de Pernambuco, à partir d'une profondeur de 20 mètres est presque entièrement couverte d'algues calcaires (Rhodophyceae) qui sont connus sous le nom de cascalho, dont l'abondance diminue petit à petit en se dirigeant vers le Nord et vers le Sud-est jusqu'à presque disparaître.

PAIVA, et al. (1996) décrivent les bancs d'algues calcaires comme étant relativement étendus et en général présentant des interruptions constituées d'aire de structure sableuse. Contrastant avec ces interruptions où prédomine l'existence de sable et où la vie se développe avec peu d'intensité, sur les bancs couverts d'algues calcaires, et où l'on rencontre aussi des roches, la vie est bien intense avec la présence d'un grand nombre d'organismes (végétaux et animaux). à cause de la présence de la langouste sur ces bancs d'algues calcaires, ceux-ci sont dénommés "bancs langoustiers".

### 3.3 Caractéristiques biologiques

**Cycle de vie:** En général, le cycle de vie des langoustes commence quand les larves *phyllosome* dérivent vers la zone côtière, transportées par les courants. Par la suite, a lieu la descente des post-larves *puerulus* vers la zone bentonitique, quand elles atteignent alors le stage juvénile dans

les zones de croissance et ensuite se dispersent vers les zones d'alimentation. Quand elle deviennent adultes, elles migrent vers des zones encore plus éloignées de la côte pour copuler et pondre leurs œufs, donnant le coup de pied initial à un nouveau cycle avec la libération des œufs dans l'environnement.

Le long du cycle vital, les individus forment de grands groupes qui réalisent des mouvements quotidiens et aléatoires, de courte distance, et des mouvements saisonniers, de longue distance, à la recherche de zones plus adéquates à la reproduction.

Les jeunes langoustes habitent les récifs côtiers. Dans cette condition, l'espèce *P. laevicauda* a une longueur totale moyenne de 6,0 cm (0,7 an) et l'espèce *P. argus* de 6,5 cm (1,9 ans) dans un processus de recrutement spatial continu qui a sa plus grande intensité entre les mois d'avril et d'août, quand les jeunes se dispersent graduellement à partir des aires côtières en direction à des lieux plus éloignés de la côte et plus profonds. Les langoustes adultes trouvent, dans les substrats d'algues calcaires, les endroits appropriés à la reproduction e/ou évitent le stress, en fonction des variations environnementales plus communes dans la zone de croissance.

**Reproduction et Fécondité:** Les langoustes sont des espèces ovulipares, avec une fécondation interne et un développement embryonnaire externe. En ce qui concerne les espèces *P. argus* e *P. laevicauda*, la période d'incubation dure de 4 à 6 semaines, quand a lieu l'éclosion de la phyllosome, larve transparente aux habitudes pélagiques et au phototropisme positif, qui passe par jusqu'à 11 stages durant 10 mois. Passant par une métamorphose, la phyllosome se transforme en *puerulus*, post-larve ayant déjà une forme définitive, aux 12 mois. A cette époque, elle présente des habitudes pélagiques et passe à post-*puerulus*, avec des habitudes bentonitiques, après le durcissement de la carapace aux 18 mois.

Étant maintenant jeunes (24-36 mois), les langoustes prennent la coloration typique de l'espèce et définissent leur caractéristique sexuelle. Après avoir atteint la maturité sexuelle, elles deviennent adultes (36 mois) et reproductrices (48 mois) capables de compléter le cycle de formation d'une cohorte, sur une période d'une génération.

Les langoustes du genre *Panulirus* pondent leurs œufs de forme parcellée, individuelle et entre la population. De cette manière, l'on rencontre des individus en reproduction tous les mois de l'année, en fonction de cette caractéristique reproductive et de la grande extension de l'aire de distribution. Cependant, il existe une époque de plus grande intensité reproductive: en janvier-avril et septembre-octobre (*P. argus*) et février-mai (*P. laevicauda*), suivant Soares, Cavalcante (1985); e Soares (1994). La période de temps nécessaire pour que les femelles d'une cohorte pondent leurs œufs, équivaut à 3,3 mois.

La ponte a lieu loin de la côte, dans des profondeurs de 40-50 mètres, dans un processus qui engage une migration d'élevé composant directionnel, à une vitesse moyenne de 133 m/jour.

La longueur moyenne des femelles, à la première maturité sexuelle, a été estimée en 20,1 cm de longueur totale (CT) et 13,0 cm de queue (*P. argus*) et 17,0 cm CT et 11,0 cm de queue (*P. laevicauda*).

Les deux espèces présentent une grande fécondité absolue et relative, avec des valeurs moyennes de 294.175 œufs et 630 œufs/g (*P. argus*), e 166.036 e 597 œufs /g (*P. laevicauda*), qui confirme la langouste-blanche comme étant l'espèce dominante (FONTELES-FILHO, 1997).

**Alimentation:** Comme il s'agit d'animaux grégaires, les langoustes se trouvent dans leur substrat naturel formant de grands groupements et réalisent des mouvements aléatoires ou trophiques à la recherche d'aliments et d'abris où ils se protègent de leurs prédateurs. D'habitude alimentaire nocturne, et d'un caractère essentiellement carnivore de prédation active et opportuniste, les langoustes incluent, dans leur alimentation, des groupes sédentaires ou aux mouvements lents, de capture plus facile, tels que des crustacés, des anelidaes, des échinodermes et fondamentalement des mollusques/gastropodes.

Les espèces les plus fréquentes du régime alimentaire des langoustes reflètent la prédominance de ces organismes dans l'environnement naturel. Occupant une position intermédiaire dans la

chaîne alimentaire marine, agissant comme prédateurs de petits organismes et étant la proie de grands animaux, les palinuridaes sont des organismes dominants dans leur habitat et un important maillon sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Comme habitants de régions qui vont de petites profondeurs, jusqu'à près de 2.000 mètres, leur dominance est plus évidente dans les régions moins profondes, ce fait étant associé à leurs, relativement, grande taille et grande abondance.

Le régime alimentaire consiste, principalement, en mollusques gastropodes et de crustacés. Toutefois, il incorpore, de forme secondaire, des échinodermes, des algues, des cnidarias et des bryozoaires, et, à l'occasion, des éponges. La présence de carapaces de langoustes résultantes de la mue, dans leur contenu stomacal, est l'indice d'un processus naturel d'alimentation et non de cannibalisme, comme on le pensait initialement. Les deux espèces et les deux sexes présentent un régime alimentaire très similaire, avec seulement une variation dans la fréquence d'occurrence de certains items.

**Croissance et Age:** Les crustacés ont un corps revêtu d'un exosquelette chitineux, riche en carbonate de calcium, rigide et inextensible qui ne permet pas la croissance continue de l'individu. De cette manière, la croissance de la langouste, comme pour le reste de tous les crustacés, survient périodiquement, après que l'individu est abandonné l'exosquelette, phénomène connu comme changement de peau ou la mue. Durant le pré-changement de peau, les individus se cachent, arrêtent de s'alimenter, ingèrent et absorbent l'eau qui se répand dans tout le corps. Le changement de peau survient quand la langouste se livre du vieil exosquelette, forçant une ouverture à la jonction du céphalothorax avec l'abdomen. Après le changement de peau, les individus cherchent à se protéger jusqu'à ce que la nouvelle carapace devienne complètement rigide.

La quantité de mues, sur une période d'un an, dépend de l'âge de l'individu et, naturellement, de ses conditions organiques. En général, les jeunes individus changent plus fréquemment de peau que les adultes.

**Mortalité:** La mortalité, chez une population naturelle, qui est responsable pour la réduction dans l'abondance des diverses cohorte qui la composent, a lieu initialement en fonction, uniquement, de facteurs naturels. Même dans les populations, ces facteurs de mortalité sont les seuls auxquels les populations sont sujettes durant la phase de la ponte jusqu'à la phase sous-adulte quand les individus ne sont pas encore soumis à la pêche.

Postérieurement, quand les individus atteignent les aires de pêche et passent à faire partie du stock capturable, on établit un nouveau facteur de mortalité, de caractère extrinsèque, causé par une cause externe de mortalité qui est l'appareillage de pêche.

Des études faites sur la mortalité des langoustes sur le littoral brésilien (FONTELES-FILHO, 1997) révèlent que le coefficient de mortalité totale augmente plus rapidement pour la langouste *P. laevicauda*; un tel facteur se doit, probablement, à la plus grande concentration d'effort de pêche sur les régions côtières où la densité de la langouste *P. laevicauda* est plus grande. Suivant Ivo (1998), les valeurs élevées des paramètres de mortalité, où est incluse la pêche comme facteur de mortalité, avec réduction des valeurs de la mortalité naturelle, pour les deux espèces de langouste, sont indicatifs de l'existence d'excès de pêche sur ces populations.

#### 4. Etat et tendances

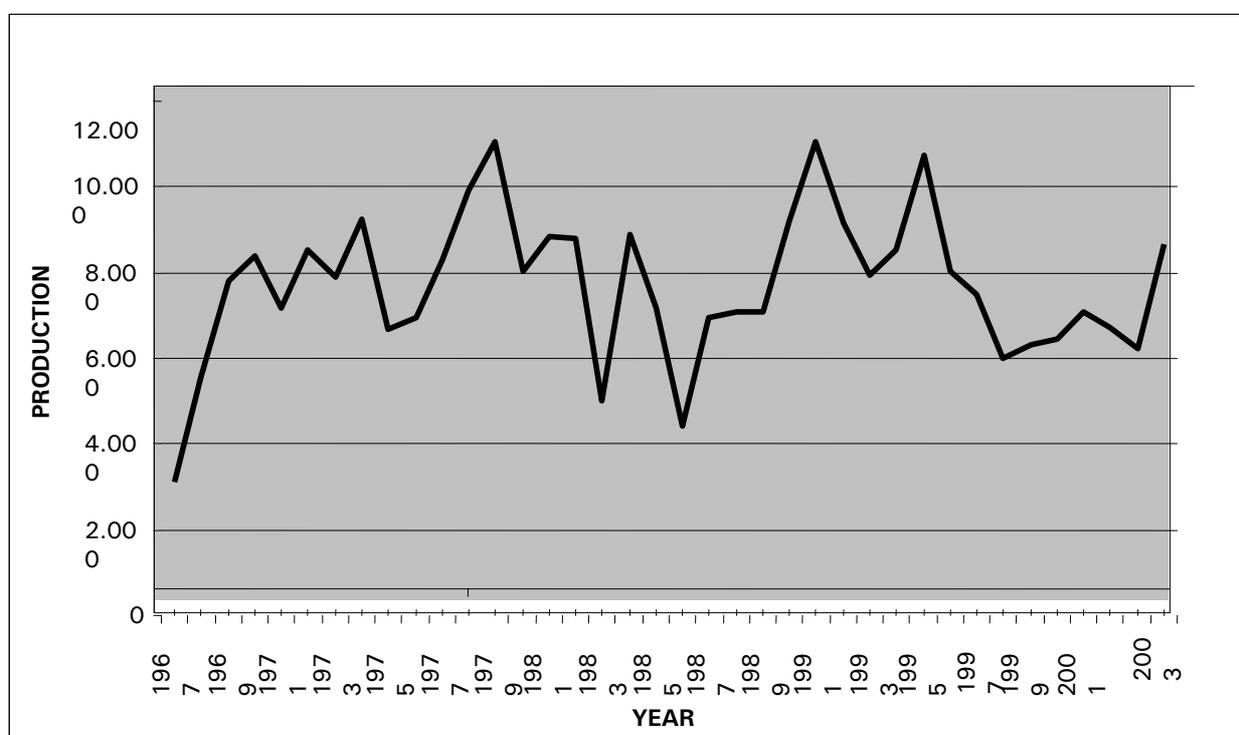
##### 4.1 Tendances de l'habitat

Malgré l'apparente stabilité des bancs d'algues calcaires, le monitoring de ces endroits met le doigt sur le risque de leur réduction en fonction des altérations environnementales en conséquence de l'effet de serre et de la dégradation des aires de marais côtier. De plus, ces habitats sont menacés par leur exploitation directe et souffrent des dommages en fonction des diverses formes de pêche, y compris celles utilisées pour la pêche des langoustes.

## 4.2 Taille de la population

Le comportement de la production des langoustes au Brésil, considérant la série historique de 1965 à 2004, met en évidence une instabilité accentuée de la production annuelle (Figure 2). L'on peut, cependant, inférer qu'il y a eu une tendance de croissance jusqu'à 1979 – exception faite des années 1975/76 – quand une production de 11.032t fut enregistrée. A partir de 1979, la situation montra une instabilité élevée et avec une tendance de déclin jusqu'à 1986 quand la production ne fut à peine de 4.441t. Les années suivantes et jusqu'à 1991, on vérifia une période de récupération, avec un record de production de 11.068t. Les deux années suivantes, celle-ci tomba de forme accentuée, pour se récupérer de nouveau, aussi pendant deux ans, quand la production fut de 10.746t, en 1995. Les années qui suivirent présentèrent des déclin, suivis d'une apparente stabilité, mais avec de faibles productions, variant de 6.000t à 7.000t. la dernière année de la série montre une bonne production en atteignant 8.670t.

Ce comportement d'instabilité peut être associé à la croissance accentuée et continue de l'effort de pêche, spécialement dans les trois premières décades de la série analysée. Ayant, comme l'une des conséquences, la diminution de la productivité ou CPUE. Ceci mena les spécialistes en langoustes, et ceci déjà au début des années 70, à alerter sur la possibilité de pêche en excès et à recommander des mesures énergiques de réglementation de la pêche (DIAS-NETO; DORNELLES, 1996).



**Figure 2.** Évolution de la production des langoustes, sur la période de 1965 à 2004

## 4.3 Structure de la population

---

## 4.4 Tendances de la population

Si l'on observe les résultats, sur la période de 1973 à 1993, on constate une tendance décroissante sur la période de 1976 à 1986. En 1978, on observe une croissance peu significative de la production, pour ensuite revenir à une tendance décroissante. **Une réduction de la production, d'environ 64,0%, a été vérifiée entre 1979 (année de plus grande production) et 1993.**

On remarque aussi que les valeurs moyennes de production actuelle, 7.000 tonnes, représentent une chute d'environ **30% par rapport aux valeurs moyennes de plus grande production**.

Considérant, spécifiquement l'indice d'abondance ou la productivité, mesurée par la moyenne annuelle de la capture par unité d'effort – CPUE pour les deux espèces, on observe une chute encore plus accentuée et préoccupante, vu qu'au début de la pêche cet indice était équivalent à près de 1,000 kg/casier-jour, ces dernières années il est tombé à près de 0,100 kg/casier-jour, ce qui démontre une chute de 90%.

Les réductions de la biomasse et des captures sont conséquences de l'effort excessif de pêche et du manque de respect des tailles minimum de capture, entre bien d'autres aspects.

#### 4.5 Tendances géographiques

La plate-forme continentale, dans l'aire de pêche de la langouste au Brésil, varie d'environ 120 milles nautiques sur les côtes des états du Maranhão et du Pará, et 20 milles nautiques face à l'état de Pernambuco, pour ensuite présenter une nouvelle expansion jusqu'à atteindre des valeurs supérieures à 120 milles nautiques dans l'état de Bahia. Dans l'état du Ceará, où historiquement les captures de langoustes étaient les plus élevées, la plate-forme continentale atteint des valeurs proches à 45 milles.

La pêche de la langouste se maintient pratiquement restreinte à la côte de l'état du Ceará, depuis son début, en 1955, jusqu'à 1960. A partir de 1961 elle s'étend vers le Rio Grande do Norte, Pernambuco et Paraíba (Figura 3 – de 1 à 3).

Ce ne fut seulement qu'en 1975 que de nouvelles aires de pêche furent greffées à celles déjà existantes de sorte que la pêche de la langouste commença à être pratiquée sur les côtes des états du Piauí et du Maranhão et dans des régions plus au nord (Figure 3 – 4 à 6).

À la fin des années 1970, quand la pêche de la langouste atteignait son niveau maximum de production, les flottes basées dans les états du Ceará, du Rio Grande do Norte et de Pernambuco augmentèrent leurs aires d'action pour atteindre la côte sud de l'état de Bahia et sur les côtes des états d'Alagoas et de l'Espírito Santo (Figure 3 – de 7 à 9).

Les enregistrements officiels sur les déplacements de la flotte langoustière, tel que l'indiquent les cartes de bord, démontrent qu'il n'existe pas de nouvelles aires de pêche à être exploitées. Et montrent une distribution qui va de la longitude 48° 00' W sur la côte de l'état du Pará jusqu'à la latitude de 20° 00' S, dans l'état d'Espírito Santo, en général sur des profondeurs de 5 à 60 mètres, pouvant dans certains cas atteindre des profondeurs de jusqu'à 100 mètres (Figure 3).

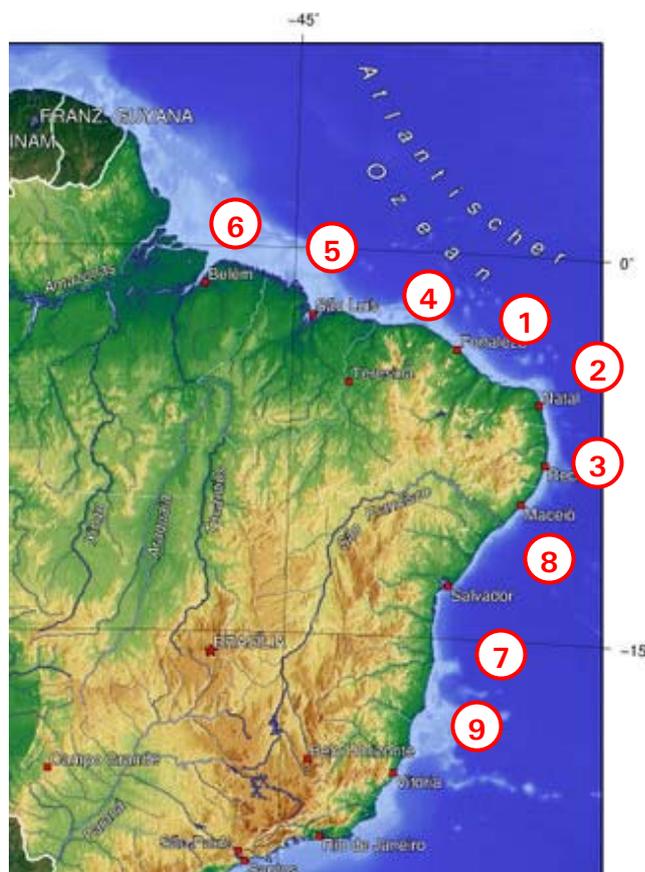
#### 5. Menaces

Tel que décrit antérieurement, ces espèces sont la cible de la pêche, pour répondre au marché étranger, l'excès de l'effort de pêche étant responsable de la sur-pêche et du non respect des tailles minimum de capture.

#### 6. Utilisation et commerce

##### 6.1 Utilisation au plan national

La production résultante de la pêche de la langouste, ces dernières décades, a eu, comme destination, le marché étranger et il a été constaté qu'une partie des langoustes de taille inférieure à celle permise a été exportée, ne respectant pas les règlements en vigueur. Seulement une petite parcelle (environ 5%) restent sur le marché national.



**Figure 3.** Évolution de l'aire de pêche des langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*: 1) 1955 – Ceará; 2) 1961 - Rio Grande do Norte; 3) 1961 e 1962 – Pernambuco et Paraíba; 4) 1975 – Piauí; 5) 1975 – Maranhão; 6) 1975 – Pará e Amapá; 7) 1978 – Bahia; 8) 1978 – Alagoas; e 9) 1979 – Espírito Santo.

## 6.2 Commerce licite

Le montant total des exportations de langoustes, sur la période de 1990 à 1994, a engendré une recette variant de USD 50 millions à USD 70 millions (IBAMA, 1996).

Les langoustes représentaient, jusqu'à récemment, l'item principal de la liste des exportations brésiliennes de produits provenant de la pêche. Ces dernières années, les exportations de langoustes ont été dépassées par le total en devises provenant du commerce extérieur de crevettes produites dans le pays, considérant le produit de la pêche extractive et de l'élevage.

Les prix moyens annuels d'exportation, sur la période de 1991 à 2000, ont varié de USD 13,26/kg (obtenu par Pernambuco, en 1991) à USD 25,65/kg (atteints par les exportations du Ceará, en 2000). Ces dernières années, les prix moyens se sont montrés meilleurs que ceux de 2000.

Les principaux marchés d'exportation, pour les langoustes du Brésil, sont: les États-Unis, le Japon et la France. Les USA représentent, cependant, le marché le plus important se plaçant, historiquement, bien devant les autres, quant au volume total de devises qu'ils engendrent.

## 6.3 Parties et produits commercialisés

Jusqu'à dans les années 90, les exportations étaient réalisées sous la forme de queue congelée. À partir de cette époque, on commença à exporter des langoustes entières cuites congelées,

des langoustes vivantes et de la chair de langouste qui, bien qu'en plus petite quantité, permet profiter mieux de la capture.

#### 6.4 Commerce illicite

Le besoin de renforcer les mesures de gestion interne au moyen de la coopération internationale est afin d'éviter la sortie clandestine d'exemplaires en-dessous de la taille minimum de capture permise.

#### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

L'inclusion dans l'annexe II de la CITES des populations brésiliennes de *Panulirus argus* et *P. laeviscauda* fut demandée par le Comité de Gestion de l'Exploitation Durable de Langoustes, afin d'interdire les exportations illégales de langoustes en-dessous de la taille minimum et de garantir la qualité du produit brésilien.

Comme cette proposition est restreinte aux populations brésiliennes, il n'y aura pas d'impact sur le commerce international, elle garantira seulement que l'exploitation du produit brésilien suive les règles de durabilité définies par la convention.

### 7. Instruments juridiques

#### 7.1 Au plan national

Les premières mesures, ayant en vue la gestion de la pêche de la langouste au Brésil, révélaient des préoccupations d'ordre exclusivement biologique et étaient liées aux saisons de pêche et à la taille minimum de capture. La mesure interdisait la pêche des langoustes *Panulirus* spp, dans les états du Ceará, du Rio Grande do Norte, de la Paraíba, de Pernambuco et d'Alagoas, dans la période allant du 15 février au 15 mai 1962 et les années suivantes, et délibérait sur la longueur totale minimum de 19 centimètres pour la capture et la commercialisation des langoustes. Encore en 1961, un arrêté fut publié sur les premières restrictions à la flotte, bien que sans aucune préoccupation quant à la limitation de l'effort de pêche, même s'il faisait mention de quelque chose dans ce sens.

Les principales mesures régulatrices de la pêche des langoustes en vigueur, en 1967, faisait mention des aspects suivants: définition de la taille de la maille des casiers, interdiction de capture de jeunes et de femelles porteuses d'œufs, interdiction permanente d'aires de pêche définies comme étant des élevages naturels et interdiction de lancement de têtes de langoustes et de casiers dans les lieux de pêche.

En décembre 1971, un arrêté a été publié pour interdire la pêche des langoustes au filet, type caçoira, ou avec tout autre type de filet.

En 1978, un nouvel instrument légal a été publié réunissant les mesures de gestion imposées à la pêche des langoustes, introduisant de petites modifications afin de répondre à des suggestions présentées dans des rapports techniques et dans des travaux scientifiques. On y définissait:

- a) taille minimum de capture par espèce,
- b) interdiction de la pêche,
- c) interdiction de la pêche dans des lieux d'élevage naturel,
- d) interdiction de la pêche au filet, et interdiction d'utilisation d'appareils auxiliaires de plongée et limitation de la taille de la maille du casier, et
- e) permission spéciale pour les bateaux afin de pratiquer la pêche des langoustes.

Les principales mesures de réglementation de la pêche des langoustes au Brésil sont les suivantes:

- 1) Interdiction de la capture de langouste blanche de 13,0 cm de longueur de queue (7,5 cm de longueur de céphalothorax) et de la langouste verte de 11,0 cm de longueur de queue (6,5 cm de longueur de céphalothorax). Il est permis, cependant, une tolérance

de 2,0 % de langouste, par rapport au poids total, d'individus de taille minimum inférieurs au permis, si la différence, dans le cas inférieur, ne dépasse pas 2,0 mm. Cette mesure a comme objet de protéger le stock juvénile.

- 2) Interdiction de la pêche des langoustes dans les aires suivantes d'élevage naturel, à une distance de 3 milles de la côte:
  - a) entre 07° 33' 30'' S et 07° 50' 00'' S;
  - b) entre 39° 07' 00'' W et 38° 48' 99'' W; et
  - c) entre 05° 05' 00'' S et 05° 07' 00'' S et, 36° 12' 00'' W et 36° 20' 00'' W.
- 3) Permission de la capture de langouste seulement au moyen de nasses du type casier ou manzuás et cangalha, avec des mailles de 5,0 mm entre les nœuds, ou de filets, en nylon multi-filament, du type caçoera, avec des mailles de 140 mm entre les nœuds opposés de maille étirée (la caçoera est interdite pour la pêche sur le littoral de l'Amapá, du Pará et du Maranhão). Cette mesure a aussi comme objectif la protection du stock juvénile.
- 4) Limitation de la flotte langoustière aux embarcations dont la demande de permission ou l'enregistrement a été concédée au plus tard le 08 août 2000 (combinaison des arrêtés MMA n°155, de 2001, et n°117, de 2000).

Cette mesure a comme objectif de diminuer l'effort de pêche appliqué sur la capture des langoustes.
- 5) Paralysie de la pêche (reproduction), annuellement, sur la période allant du 1er janvier au 30 avril dans les eaux juridictionnelles brésiliennes. Cette mesure cherche à protéger la période de plus grande intensité reproductive des espèces.
- 6) Interdiction de décaractériser la queue des langoustes. La décaractérisation de la queue empêche l'identification et la mesure des individus ce qui compromet la norme de la taille minimum. Cette mesure a comme objectif d'éviter la fraude en ce qui concerne les mesures de protection du stock juvénile.
- 7) Interdiction de la capture de langoustes en s'utilisant de n'importe quel moyen de plongée. Interdiction, aussi, que les embarcations qui réalisent la pêche des espèces soient équipées d'appareil d'air comprimé et d'instruments adaptés à la capture des langoustes en plongée.

## 7.2 Au plan international

Il n'existe pas d'instruments légaux internationaux qui réglementent l'exploitation de ces langoustes, et qui soient valables au Brésil.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Il a été élaboré, par le Gouvernement brésilien et approuvé par le Comité de Gestion des Langoustes, le Plan de Gestion pour l'Exploitation Durable des Langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*, et qui a comme objectifs généraux:

- a) Promouvoir la récupération et la maintenance de l'exploitation durable des langoustes au Brésil, considérant les aspects bioécologiques, sociaux et économiques, dans une vision à court, moyen et long termes.
- b) Assurer le partage de pouvoir et de responsabilité entre l'État et les usagers (pêcheurs, armateurs et industriels) et garantir l'existence d'espaces communicatifs, où l'État et les usagers des ressources puissent négocier leurs objectifs et projets, de manière

démocratique et participative, ayant le concept total de durabilité comme vecteur instructeur du nouvel ordre de gestion de l'exploitation de la ressource langoustière.

Et comme objectifs spécifiques:

**Biologiques de pêche:** Régler la situation d'instabilité de la pêche des langoustes et garantir l'exploitation biologiquement durable de la ressource devant être définis des points de référence relatifs à la capture maximum permise ou à la taille de la production, aux tailles minimum de capture, aux méthodes et accessoires permis, aux périodes de reproduction, aux aires d'exclusion, entre autres.

**Écologiques:** Assurer la maintenance de conditions saines à l'écosystème où vivent les langoustes, comme objectif permanent, étant fondamentales la discussion et la définition de pratiques de conduites de pêche responsables. Surveiller et maintenir l'équilibre des aires d'élevage naturel d'individus jeunes de langoustes et mitiger les actions anthropiques qui ont un impact sur l'habitat des langoustes.

**Sociaux:** Assurer des niveaux maximum d'emploi et de recettes, garantissant la possibilité de récupération des pêcheries et la durabilité de l'utilisation de la ressource, ainsi que de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des communautés pécheuses en éducation, santé et habitation, entre autres.

**Économiques:** Rechercher le rendement économique maximum de la pêche, sans, toutefois, compromettre la récupération de la ressource et la maintenance de la durabilité, à long terme.

**Objectifs de l'éducation Environnementale:** Incorporer la communauté dans le processus de gestion partagée, remédier aux possibles conflits entre les segments d'utilisateurs et assurer leur participation dans le processus de définition et de mise en place des mesures de gestion de l'exploitation des ressources.

**Objectifs Légaux:** Établir une structure juridique qui garantit la mise en place du plan de gestion partagée de l'exploitation durable de la langouste, en assurant le processus de co-gestion.

## 8.2 Surveillance continue de la population

Le Comité de Gestion de l'Exploitation Durable des Langoustes reçoit l'aide d'un sous-comité scientifique composé par les chercheurs nationaux les plus renommés appartenant à des institutions gouvernementales ou des universités, qui forment un réseau de recherche sur la langouste.

De plus, les données de production sont recueillies régulièrement par des observateurs à bord des bateaux, sur les cartes de bord, auprès de collecteurs dans les ports de débarquement et dans les entreprises de pêche.

Ces données sont rassemblées et analysées par le sous-comité scientifique qui évalue les tendances et propose au comité de gestion des mesures pour régulariser l'exploitation.

Le plan demande un programme de recherche à long terme qui devra être élaboré au cours de sa première année de mise en place, en engageant toutes les institutions et les représentants de la communauté scientifique qui travaillent sur la ressource langoustes et ses pêches.

L'objectif central du programme est la génération de connaissances scientifiques afin de donner appui au processus de gestion partagée et durable des langoustes sur la côte brésilienne, ayant en vue l'optimisation des aspects bio-écologiques, sociaux et économiques de l'exploitation de ces ressources.

Pour que cet objectif soit atteint, il est nécessaire d'obtenir des informations dans tous les domaines et d'englober toute la distribution des espèces, afin de permettre de:

- Mettre à disposition des paramètres sur la population et sur le cycle de vie des espèces;

- Évaluer le niveau actuel d'exploitation es espèces;
- Déterminer le niveau durable d'exploitation bio-écologique, social et économique;
- Définir et surveiller la qualité de l'environnement des aires où vivent les langoustes;
- Faire la corrélation de la distribution spatiale et saisonnière, ainsi que les variations d'abondance, avec les conditions environnementales;
- Déterminer des standards d'exploitation adéquats;
- Développer des méthodologies de prévisions de captures;
- Évaluer les aspects sociaux et économiques de la pêche; et
- Suivre les paramètres du marché.

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

Le Brésil demande à ce que les pays importateurs de langoustes du Brésil collaborent au contrôle de l'application de sa réglementation ne permettant pas l'achat de langoustes brésiliennes en-dessous des tailles minimum de capture permises, dans la forme décrites auparavant et en conformité avec les principes et les exigences établies par la CITES.

#### 8.3.2 Au plan interne

Toutes les mesures établies pour l'exploitation des langoustes sont prises sur la base d'informations scientifiques et sont décidées de plein accord entre le gouvernement et la société de manière à obtenir, dans un processus de gestion partagée, la transparence et la compréhension nécessaires pour sa pleine application.

### 8.4 Elevage en captivité

Il n'y a pas de programmes de reproduction artificielle ou assistée mis en place.

### 8.5 Conservation de l'habitat

Tel qu'établi dans le Plan de Gestion pour l'Exploitation Durable des Langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*, il sera de la responsabilité du sous-comité scientifique de proposer des aires pour l'exclusion de la pêche.

### 8.6 Mesures de sauvegarde

Ne s'applique pas.

## 9. Information sur les espèces semblables

Bien que dirigé à la gestion des espèces *Panulirus argus* et *P. laevicauda*, le Plan de Gestion promouvra des actions ayant une influence positive sur les autres espèces de crustacés et les autres espèces de la faune proche de cette pêche.

## 10. Consultations

Considérant que cette proposition se restreint aux populations brésiliennes de langoustes *Panulirus argus* et *P. laevicauda*; qui vise à l'adoption de mesures plus restrictives; et, en conséquence, n'ayant pas d'implications sur les espèces dans les autres pays; les autres pays ou les organismes internationaux n'ont pas été consultés.

Il est important de relever que cette proposition a été émanée par l'entité maximum de débat sur les espèces qui inclut des chercheurs, des gestionnaires publiques et des usagers tels que les pêcheurs et les entreprises de pêche.

## 11. Remarques supplémentaires

---

## 12. Références

- DIAS-NETO, J & DORNELLES, L. C. C. 1996. Diagnóstico da pesca marítima do Brasil. Brasília: IBAMA, 165 p. (Coleção Meio Ambiente. Série Estudos Pesca, 20).
- FONTELES-FILHO, A.A., 1997. Spatial distribution of the lobster species *Panulirus argus* and *P. laevicauda* in northern and northeastern Brazil in relation to the distribution of fishing effort. *Ciência e Cultura*, São Paulo, 49 (3): 172-176.
- IBAMA. *Plano de ordenamento da pesca da lagosta*. Brasília: IBAMA/DEPAQ, 1996. 30 p. (Mimeo).
- PAIVA, M.P. 1996. Recursos pesqueiros. In: Levantamento do estado da arte da pesquisa dos recursos vivos marinhos do Brasil. Ministério do Meio Ambiente dos Recursos Hídricos e da Amazônia Legal – MMA. Secretaria de Coordenação dos Assuntos do Meio Ambiente – SMA, Programa REVIZEE. Brasília. 241 p.